



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 06 juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 19 heures 00 – salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 juin 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames SIARD Chantal, JEANVOI Nicole, SCEATS Fabienne, CHOLIERE Christine (arrivée à 19h53), CASTILLE Sandrine et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, MERLET Pascal, SAVARY Yannick (arrivé à 20h01) et COLLIN Alexis (arrivé à 19h18).

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame BARRANGER Nathalie (pouvoir à Monsieur VAILLANT Frédéric),
Monsieur LIGAUD Guy (pouvoir à Madame JEANVOI Nicole),
Monsieur BOISSEAU William
Monsieur ERTEL Sébastien

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Madame SCEATS Fabienne est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023
2. Rapports des commissions et délibérations :
 - *Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (15.68/35^{ème}), modification du temps de travail d'un adjoint d'animation (passage de 12.15/35^{ème} à 15.68/35^{ème}), d'un adjoint technique (passage de 24.31/35^{ème} à 30.58/35^{ème}) et d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe (passage de 20.80/35^{ème} à 27.22/35^{ème}) au 1^{er} septembre 2023*
 - *Modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2023*
 - *VILLADIM – lotissement « Le Grand Hélas » : demande de rétrocession à l'euro symbolique des équipements et espaces communs*
 - *Créances irrécouvrables / admission en non-valeur*
3. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023

R.A.S.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY Frédéric indique que :

- Personnel municipal école et garderie périscolaire / Organisation pour la rentrée 2023/2024 :
 - Madame CAZEMAYOR Laëtitia prendra le poste de Stéphane en qualité de référente,
 - Madame COURTIN Elodie sera affectée sur l'ancien poste de Laëtitia à la garderie (le matin et le soir de 16h à 18h) et poursuivra ses fonctions d'ATSEM tous les matins et 1 heure tous les après-midis de 14h30 à 15h30
 - Madame COURTIN Isabelle verra son temps de travail complété par le ménage de la mairie et de la bibliothèque en remplacement d'Elodie
 - Madame LE LOUEDEC Geneviève assurera le ménage de l'école à la place d'Isabelle (lundi et le jeudi de 16h30 à 18h30) si le protocole sanitaire actuel est maintenu
 - Aucun changement n'interviendra pour Mesdames BOIRON Nathalie, COLIN Fanny et ROBIN Jocelyne

Suite à la demande des parents et en accord avec Madame CAZEMAYOR Laëtitia, nouvelle référente de la garderie périscolaire, le personnel municipal pourra éventuellement assurer l'aide au devoir **en fonction du nombre d'élèves présents**.

- Cantine :

Compte tenu du marché en cours et des évolutions des indices contractuels, la société RESTORIA a informé la collectivité d'une augmentation des tarifs des repas de 4.071% au 1^{er} juillet 2023.

- Ecole :

Le conseil d'école s'est déroulé le lundi 12 juin dernier.

A ce jour 97 élèves sont inscrits pour la prochaine rentrée scolaire

La répartition a été réalisée de la manière suivante par les institutrices, à savoir :

- PS-GS 28 élèves : 17 PS + 11 GS Madame DOMINE
- MS-CP 26 élèves : 16 MS et 10 CP Madame TCHA
- CE1-CE2 21 élèves : 10 CE1 et 11 CE2 Mesdames ANGUILE et Mme GRIALOU (journée décharge de Madame ANGUILE)
- CM1-CM2 22 élèves : 10 CM1 et 12 CM2 Madame BORGNIET

Le 23 juin s'est déroulée la kermesse de l'école, clôturée par des danses écossaises réalisées par les élèves en collaboration avec l'association « Danses Ecossaises ».

Quant au spectacle de fin d'année, celui-ci a eu lieu le 27 juin sur les thèmes : l'Europe et les Arts.

Le 27 juin, les élèves ont présenté leur maquette relative à l'aménagement envisagé de la cour d'école. L'ADAC 37 sera sollicitée à ce titre pour réaliser une étude de faisabilité et chiffrer ce projet.

Le 28 juin, la D.D.E.N. a remis les prix aux lauréats du défi orthographique, parmi lesquels figure Maxence VRIGNAULT, élève de CM2.

Les travaux informatiques ont été finalisés (renouvellement de 3 bornes wifi).

Les projets scolaires pour l'année à venir porteront sur les prochains Jeux Olympiques 2024 qui se dérouleront en FRANCE.

- *Délibération : Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (15.68/35^{ème}), modification du temps de travail d'un adjoint d'animation (passage de 12.15/35^{ème} à 15.68/35^{ème}), d'un adjoint technique (passage de 24.31/35^{ème} à 30.58/35^{ème}) et d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe (passage de 20.80/35^{ème} à 27.22/35^{ème}) au 1^{er} septembre 2023*

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Stéphane CAZEMAYOR, référent de la garderie périscolaire, nous a adressé sa démission en mai dernier pour une cessation de ses fonctions au 07 juillet au soir.

Une solution interne a été privilégiée et a nécessité divers réaménagements de plannings et modifications de contrats de travail, notamment la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe ainsi que la modification de la durée hebdomadaire de trois emplois permanents à temps non complet.

Monsieur le Maire sollicite donc l'approbation du Conseil Municipal quant aux évolutions des postes telles que décrites ci-dessous :

FILIERE « ANIMATION »

1- Suppression de l'emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 15.68/35^{ème},

2- Suppression de l'emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 12.15/35^{ème},

ET

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 15.68/35^{ème}.

FILIERE « TECHNIQUE »

1- Suppression de l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 20.80/35^{ème},

ET

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 27.22/35^{ème}.

2- Suppression de l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 24.31/35^{ème},

ET

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 30.58/35^{ème}.

L'ensemble de ces dispositions sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2023.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ces évolutions de postes (n° 2023-07-D36)

- *Délibération : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2023*

Monsieur le Maire indique que, compte tenu des délibérations n° 2022-12-D57 en date du 07 décembre 2022 et n° 2023-07-D36 de ce jour, il convient de modifier le tableau des effectifs tel que mentionné ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2023 :

EMPLOIS PERMANENTS

FILIERE « ADMINISTRATIVE »		
NOMBRE	GRADE	TEMPS
1	Rédacteur	35/35 ^{ème}
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}

FILIERE « MEDICO-SOCIALE »		
1	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	23.72/35 ^{ème}
FILIERE « ANIMATION »		
GRADE		
1	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	6.08/35 ^{ème}
1	<i>Adjoint d'animation</i>	15.68/35 ^{ème}
FILIERE « TECHNIQUE »		
NOMBRE	GRADE	TEMPS
1	Agent de maîtrise	35/35 ^{ème}
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}
1	<i>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</i>	27.22/35 ^{ème}
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	24.87/35 ^{ème}
1	<i>Adjoint technique</i>	30.58/35 ^{ème}
1	Adjoint technique	9.41/35 ^{ème}

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ces évolutions de postes et la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2023 (n° 2023-07-D37).

B- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD informe que :

- Barbecue / repas des aînés : la C.L.A.S. s'est réunie le 27 juin dernier afin d'envisager les modalités d'organisation de cette manifestation. Il a été convenu qu'elle s'adresserait aux personnes âgées de 70 ans et plus (soit environ 225 personnes).

Les membres de la commission ont fait le choix de s'orienter vers un pique-nique (ou repas) à l'issue de la fête des associations, prévue le 03 septembre prochain (10h – 13h – jardin de la mairie si les conditions météorologiques le permettent), pour faciliter d'éventuelles adhésions au Club du Temps Libre.

Néanmoins, pour le bon déroulement de celui-ci, il est nécessaire qu'un certain nombre d'élus soient disponibles ce jour-là pour assurer la logistique et le service.

C'est pourquoi, la C.L.A.S. se réunira de nouveau le 18 juillet prochain à 18h30 afin de statuer sur la date définitive : dimanche 03 septembre ou samedi 23 septembre selon le cas.

- « Plan canicule » ou actions sociales : il est rappelé à chacun qu'il ne faut pas hésiter à signaler toute personne « fragile » auprès de Madame SIARD afin qu'elle puisse la contacter et lui apporter un éventuel soutien en cas de besoin.

C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

Madame CHOLIERE informe que :

- ASSOCIATIONS :

- Réunion du 14 juin : un calendrier des manifestations à venir a été établi et sera publié dans la prochaine Chambourgeoise.

- Fête des Assos : la fête des associations est renouvelée et se déroulera le dimanche 03 septembre.
- « B2X » : Suite à la réalisation du parcours ludique l'an dernier (panneaux ronds créés par les élèves), la dernière mouture du flyer présentant 8 jeux autour de ce dernier est présentée à l'ensemble des membres présents. Un millier d'exemplaires vont être édités prochainement et mis à disposition en mairie, auprès des commerces locaux et de l'Office de Tourisme de LOCHES.
- CHAMBOURGEOISE : il est rappelé que les articles doivent être remis pour le 10 juillet prochain pour une dernière correction / mise en page. Puis, l'intégralité sera transmise à la Renaissance Lochoise pour l'établissement du Bon A Tirer (B.A.T.) entre le 20 et 26 juillet avant impression et distribution.
- FEU D'ARTIFICE : le Comité des Fêtes ne pouvant pas organiser sa traditionnelle « fête de l'eau » cette année, la municipalité a décidé de maintenir un feu d'artifice. Celui-ci aura lieu le samedi 22 juillet à 23h et sera tiré en face de l'aire de loisirs. La diffusion de l'affiche de ce spectacle « pyromélodique » sera assurée dès la semaine prochaine (affichage mairie, City-All, journaux locaux, site internet de la mairie). Les repas des artificiers seront fournis par « Le Prety » qu'il convient de contacter préalablement pour passer commande.
L'organisation de cette manifestation nécessite la présence des élus (20h00 – 00h00) afin d'assurer l'encadrement de celle-ci tout au long de la soirée.
- LABEL'EAU : pour sa seconde participation, la commune est de nouveau arrivée deuxième.
- SHOT : le jury du concours des maisons fleuries passera sur la commune le 26 juillet prochain.

D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

Monsieur SAVARY expose que :

- C.C.L.S.T. : une rencontre est intervenue dernièrement avec Monsieur BONSENS, responsable du service « Développement économique » actuellement en pleine restructuration, au sujet du local de la boucherie. Une personne serait potentiellement à la recherche d'un laboratoire et d'une boutique pour ce type de commerce.

E- Commission « Bâtiment et voirie »

En l'absence de Madame BARRANGER, Monsieur le Maire précise que :

- BÂTIMENTS : l'armoire frigorifique de La Tuilerie et le lave-vaisselle du restaurant scolaire ont été réceptionnés et installés ce jour.
- D.E.C.I. « Saudinet » : le propriétaire a donné son accord quant à l'acquisition de la parcelle nécessaire à l'installation de la bâche incendie. A ce titre, le bornage a été réalisé récemment. Il convient dorénavant de valider cette vente devant le notaire pour en être définitivement propriétaire et de commander les travaux pour une réalisation d'ici mi-octobre.
- MAISON MEDICALE : Suite à une récente entrevue avec l'entreprise B.M.R., le planning des travaux a été établi comme suit : les parties basses seront réalisées à partir de mi-juillet et les parties hautes seront finalisées dans le courant des mois de septembre et octobre.

- P.A.V.E. : les travaux ont été commandés auprès de la société COLAS et leur réalisation sera programmée conjointement avec l'entreprise au début du mois de septembre.
- PETITION (lieu-dit « L'Etang ») : les municipalités sont toujours en attente de l'avis du Conseil Départemental quant aux demandes de subventions (amendes de police). Néanmoins, la commune de CHANCEAUX-PRES-LOCHES a confirmé son accord pour réaliser ces travaux de sécurisation. En conséquence, il est convenu de commander les travaux afin notamment d'actualiser les devis si besoin.
- TRAVAUX DE VOIRIE : Le programme retenu initialement a été modifié. En effet, suite à des travaux forestiers, des dégradations de la voirie ont été constatés au lieu-dit « Les Minières ». Le prestataire a été contacté et a validé un accord à l'amiable pour indemniser la collectivité à hauteur des frais à engager pour une remise en l'état. Néanmoins, une seule partie des travaux prévus sur ce secteur sera réalisée dans l'attente de la fin des travaux de débordage. En outre, les calculs des mètres relatifs à la voirie commune (V.C. n°7) avec la municipalité de CHEDIGNY se sont avérés erronés : soit une différence de 136 mètres en notre faveur qui permet une nette réduction des dépenses à engager sur ce secteur. En conséquence, le lieu-dit « Grimaud » est finalement intégré au programme de travaux de voirie 2023.

F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- BORNAGES : Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'intégralité des procès-verbaux pour les demandes de bornage ci-dessous a bien été réceptionnée et qu'ils sont en attente de la validation des propriétaires concernés :
 - ✓ parcelles ZO n° 6 et 97 afin de s'assurer de la bonne délimitation du domaine public.
 - ✓ chemin rural n°7 et chemin d'exploitation n° ZI n° 100 située « Prairie des Hélas » afin de solutionner des soucis relatifs à la délimitation du domaine public,
 - ✓ chemin rural n° 56 situé « Le Grand Marray » afin de résoudre des problèmes relatifs à la délimitation du domaine public.
- CIRCULATIONS DOUCES : le prestataire a présenté le dossier relatif à l'AVP/PRO en mairie, le 04 juillet dernier. Il est rappelé que celui-ci comporte deux secteurs, à savoir :
 - le lieu-dit « Les Hélas » : une première tranche intégrant l'aménagement d'une piste partagée (cyclos / piétons) sur le premier secteur du lotissement en cours de construction et une seconde tranche qui sera réalisée lors de l'aménagement ultérieur de la deuxième partie du lotissement,
 - le lieu-dit « La Nouée » : cette troisième tranche comporte deux tronçons distincts qui inclut sur le premier un « chaussidou » (matérialisation d'un espace pour les cyclistes, sur des routes trop étroites pour accueillir des aménagements cyclables classiques) et sur le second une liaison double cyclos / piétons. Néanmoins, pour cette tranche, il convient de s'assurer auprès des services techniques municipaux que ce projet n'entravera pas l'entretien courant des abords et des fossés.

Compte tenu de l'état actuel des subventions accordées, l'Appel d'Offre pour le marché de travaux devrait être lancé à la rentrée mais celui-ci inclura deux tranches conditionnelles.

- EGLISE : L'architecte est en attente de la décision de la collectivité pour procéder à l'APD et lancer ultérieurement l'appel d'offre d'ici la fin de l'année. En conséquence, il convient de déterminer les choix retenus (phases 1 et 2) par l'assemblée délibérante pendant la période estivale. La municipalité doit relancer la Fondation du Patrimoine quant aux possibles modalités de financements de cette opération par leur intermédiaire. A ce titre, Monsieur le Maire rappelle notamment la récente intervention du Président de la République quant aux éventuelles subventions qui pourraient être attribuées aux collectivités « en difficultés financières », mais dont les contours d'attribution ne sont pas encore définis.

- P.C.S. : l'actualisation de ce document communal est toujours en cours. En effet, c'est un travail de longue haleine auquel il convient d'incorporer éventuellement les différents plans complémentaires (canicule, feux de forêt ...).

- R.D. 943 : Dans le cadre de ce projet d'aménagement, le Conseil Départemental a indiqué la prochaine constitution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier entre les communes d'AZAY-SUR-INDRE et CHAMBOURG-SUR-INDRE. En conséquence, lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, il sera procédé à l'élection des représentants des propriétaires de biens fonciers non bâtis (2 titulaires et 1 suppléant), ainsi qu'à la désignation d'un représentant de la collectivité. La Chambre d'Agriculture désignera, quant à elle, les exploitants propriétaires ou preneurs en place, qu'ils soient propriétaires ou non sur la commune, pour faire partie de cette commission.

- *Délibération : VILLADIM – lotissement « Le Grand Hélas » : demande de rétrocession à l'euro symbolique des équipements et espaces communs*

Suite à l'aménagement du lotissement situé rue des Colombiers par la société « VILLADIM », Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la voirie, les espaces verts et le bassin de rétention (parcelles C n° 1807 et 1809) doivent être rétrocédés à terme comme domaine public.

Par courrier en date du 05 juin 2023, dont copie ci-jointe, la société « VILLADIM » sollicite la collectivité afin d'entériner ces dispositions à l'euro symbolique. Néanmoins, certaines parcelles n'étant pas encore commercialisées, l'intégralité des travaux de constructions ne sont pas finalisés. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose pour le moment aux membres du Conseil Municipal de valider uniquement l'intégration au domaine public des espaces verts (parcelle C n° 1809) à l'euro symbolique et de reporter ultérieurement celles de la voirie et du bassin de rétention, à savoir quand l'intégralité des constructions seront réalisées. Monsieur le Maire soumet ces propositions au vote.

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner les dispositions précitées (n° 2023-07-D38).

G- Commission « Finances »

- *Délibération : Créances irrécouvrables / admission en non-valeur*

A l'issue des actions de mise en recouvrement menées par le comptable public, certaines créances demeurent, chaque année, irrécouvrables. Cette irrécouvrabilité peut être soit temporaire, dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive, dans les cas des créances éteintes.

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable public lorsque, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur au seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes).

Il est précisé que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à meilleure fortune à une situation permettant le recouvrement,

- Suite à la transmission par le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de LOCHES d'une liste d'admission en non-valeur (Liste n° 5917280031) pour une somme totale de 61.80 €. Monsieur le Maire propose d'approuver l'admission en non-valeur des créances proposées pour un montant de 61.80 € et d'imputer la dépense correspondante au budget 2023 (article 6541).

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner ces admissions en non-valeur (n° 2023-07-D39).

3. Questions diverses

Commission intercommunale « Mobilités » / Plan de Mobilité Rurale (P.M.R.)

Suite aux dernières évolutions législatives, Madame JEANVOI Nicole indique qu'un groupe de travail a été constitué afin d'établir un diagnostic des moyens de transports existants. Ce dernier doit par la suite rédiger diverses fiches d'actions qui seront soumises ultérieurement au Conseil Communautaire. Cette

démarche vise à établir un P.M.R. à destination de tous les publics (actifs, demandeurs d'emploi, personnes en insertion, retraités ...).

R.D. 943

Une conseillère municipale interpelle Monsieur le Maire au sujet d'une « bobine / ficelle » qui a été déroulée tout au long de cette voie : du nouveau rond-point sur une dizaine de kilomètres en direction de LOCHES. Néanmoins, celui-ci ne dispose d'aucune information à ce jour.

Sénatoriales 2023

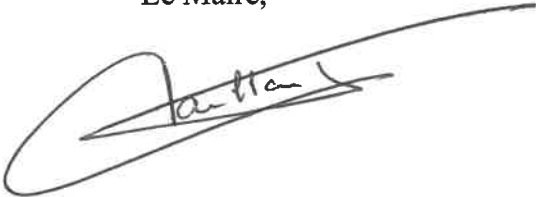

Monsieur le Maire rappelle la visite de Monsieur Vincent LOUAULT en mairie le 20 juillet prochain à 14h30.

La séance est clôturée à 21h00

Date du prochain conseil municipal : mercredi 06 septembre 2023 à 20 h 00

PROCES VERBAL DU JEUDI 06 JUILLET 2023

SIGNATURES

<p>Le Maire,</p>  <p>VAILLANT Frédéric</p>	<p>La secrétaire de séance</p>  <p>SCEATS Fabienne</p>
--	---